

CRIIRAD

Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur la Radioactivité

471 Av. Victor Hugo 26000 VALENCE
Tél. 04 75 41 82 50 – Fax. 04 75 81 26 48

**Communiqué de la CRIIRAD
Valence, le 6 février 2002**

Renseignements : C. Castanier

*La CRIIRAD attendait depuis longtemps une réforme de la radioprotection. Le gouvernement vient de transmettre au Conseil d'Etat le projet de création d'une **Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR)** et d'un **Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)**, rassemblant l'Institut de Protection et de Sûreté Nucléaire (IPSN) et l'Office de Protection contre les Rayonnements Ionisants (OPRI). **Cette réforme pose plus de problèmes qu'elle n'en résout.***

◆ **Une régression considérable : la radioprotection est placée sous la tutelle de l'Industrie !**

Le ministère de l'Industrie ne doit pas pouvoir interférer sur les choix de santé publique en matière d'exposition aux rayonnements ionisants. Or, ce sera le cas si le projet du gouvernement aboutit. La **DGSNR** (qui correspond pour l'essentiel à l'actuelle Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires, **mais avec des attributions élargies à la radioprotection**) est en effet placée sous une triple tutelle ministérielle. Compte tenu de la puissance du **ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie** par rapport à ceux de la Santé et de l'Environnement, l'avenir est préoccupant. **Entre la protection de la santé des populations et le développement de l'industrie nucléaire, le conflit d'intérêt est patent** Une suspicion légitime pèsera sur toutes les décisions que la DGSNR sera amenée à prendre.

Grâce aux perquisitions conduites par le juge Berthella-Geffroy, la CRIIRAD a obtenu une note du ministère de l'Intérieur précisant qu'**en 1986 le ministère de l'Industrie était l'autorité politique en charge de l'information des Français sur les retombées de Tchernobyl**. C'est lui qui devait élaborer les instructions pour le secrétaire d'Etat à la Santé ! Il est regrettable que, 15 ans après, les leçons des graves dysfonctionnements de 1986 n'aient pas été tirées et que la seule solution trouvée pour améliorer la radioprotection soit de la placer sous l'influence directe du ministère de l'Industrie.

◆ **L'IRSN : une vocation industrielle et commerciale contraire aux missions de santé publique**

L'autre volet de la réforme concerne l'IRSN, l'**Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire**, qui regroupera l'IPSN et l'OPRI, et servira d'expert à la DGSNR. Lui aussi pose problème car le statut retenu est celui d'un EPIC (**Etablissement Public à vocation Industrielle et Commerciale**), ce qui est incompatible avec les missions d'expertise en santé publique de cet organisme. La CRIIRAD a souvent dénoncé les dysfonctionnements induits par la confusion entre missions de santé publique et activités rémunérées. Sur un même dossier, l'IPSN peut ainsi intervenir, payé par EDF, pour rédiger un rapport, puis payé par la DSIN, pour l'expertiser dans une procédure réglementaire.

Dans ce dispositif, la Santé perd la tutelle spécifique qu'elle exerçait sur l'OPRI, l'IRSN se trouvant placé sous une quintuple tutelle - Industrie, Environnement, Recherche, Santé et Défense - (une situation d'ailleurs inquiétante pour son fonctionnement, ce que le Conseil d'Etat n'a pas manqué de relever).

◆ **La CRIIRAD a donc lancé ce jour :**

- **un appel aux associations** qui œuvrent en matière de protection de la santé, de l'environnement ou des droits des consommateurs, car tous ces secteurs sont directement concernés par les décisions de radioprotection.
- **une pétition nationale** exigeant le maintien de la protection sanitaire des personnes sous la seule tutelle du ministère de la Santé ainsi que des garanties sur la consultation des citoyens sur toutes les décisions qui déterminent leur niveau de protection ou le niveau de risque auquel les autorités décident de les soumettre.
- un questionnaire destiné aux **candidats aux élections présidentielles et législatives**, leur demandant de s'engager à **placer la radioprotection hors de toute emprise du lobby nucléaire** et à mettre en place un système de consultation régulière du public sur tous les enjeux de radioprotection.

L'appel à mobilisation du mouvement associatif qui présente de façon plus complète la position de la CRIIRAD est disponible sur simple demande sur son site internet (www.criirad.com).